

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

**OBJET : Convention publique d'aménagement des centres anciens
Approbation du compte-rendu d'activités à la collectivité 2007**

Mesdames, Messieurs,

La Ville a signé avec la Société d'Équipement du Poitou (S.E.P.) en 2004, pour une durée de 8 ans, une convention d'aménagement des centres anciens, dont l'objet est de multiplier les capacités de maîtrise du parc immobilier vacant et dégradé, tout en poursuivant un programme cohérent d'embellissement et de rénovation des espaces et des équipements publics majeurs.

Cette convention se fixe les objectifs suivants :

- La restructuration de locaux commerciaux en rez-de-chaussée d'immeubles,*
- L'aménagement des voies et d'espaces publics,*
- L'amélioration du fonctionnement urbain,*
- La restructuration et le développement d'ilôts immobiliers,*
- L'assistance à l'ingénierie urbaine,*

soit 18 millions € d'investissement sur les 8 années.

Concernant l'année 2007, ont été déclinées les actions suivantes :

- Etudes : établissement du projet de réglementation de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP), et finalisation du dossier en vue de sa mise à l'enquête publique,*
- Travaux : achèvement des halles et de leurs abords : marché couvert, aménagement d'un étage et retraitement de la place Duplex, ainsi que les reprises de malfaçons.*
- Recettes : cession foncière à la SEM-Habitat du Pays Châtelleraudais de l'emprise « îlot Châteauneuf » (anciennement bar de l'Europe), en vue d'une opération immobilière.*

* * * * *

Délibération du conseil municipal

DU

2 octobre 2008

n° 3

page 2 / 2

VU les articles L 300-6 du code de l'urbanisme relatif aux actions ou opérations d'aménagement,

VU l'article L 1523-3 du code général des collectivités territoriales relatif aux conventions publiques d'aménagement,

VU la délibération n°1 du 7 avril 2004 relative à l'approbation d'une convention publique d'aménagement (C.P.A.P) confiée à la Société d'Equipement du Poitou pour la dynamisation des centres anciens,

VU la délibération n°9 du 10 mai 2005 approuvant le compte-rendu d'activités de 2004,

VU la délibération n°2 du 27 juin 2006 approuvant le compte-rendu d'activités de 2005,

VU la délibération n°10 du 3 juillet 2007 approuvant le compte-rendu d'activités de 2006,

CONSIDERANT le compte-rendu d'activités de l'année 2007 fourni à la ville par la Société d'Equipement du Poitou,

Le conseil municipal, ayant délibéré, prend acte du compte-rendu d'activités de l'année 2007 relatif à la convention publique d'aménagement pour la redynamisation des centres anciens.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le _____ n°

Publié en mairie

Le

La 1^{ère} adjointe

Maryse LAVRARD